

Coronavirus: Smart interpelle les responsables politiques pour que tous les travailleurs et tous les entrepreneurs soient pris en compte!

Madame la Première Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres-Présidents,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

La crise du COVID-19 a un impact lourd sur les métiers de l'événementiel, du spectacle vivant et enregistré, de l'animation, de l'enseignement et de la formation. Des commandes annulées, des activités suspendues, des contrats de travail rompus, sans report envisageable à court terme. Et cela vaut pour bien d'autres secteurs.

Les Gouvernements, toutes entités confondues, ont manifesté depuis quelques années, leur intérêt pour les nouvelles formes d'entreprendre: coopérative d'activités et d'emplois, groupements d'employeurs, ou encore entreprise partagée, comme la nôtre. Sans parler du secteur de l'économie dite de plateforme, quoique l'on en pense par ailleurs.

Toutes ces pratiques reposent sur un équilibre précaire entre une activité économique souvent déstructurée, délinéarisée dans le temps, et des formes de socialisation, fiscale, sociale, qui repoussent les limites habituelles des procédures et règlements. Au bout de la chaîne, il y a les travailleurs, qui tirent leurs revenus de ces activités. Une fois de plus le secteur artistique montre combien la Belgique fut novatrice, mais comme souvent ... sans aller au bout de ses innovations. Toutes les activités artistiques sont assujetties au régime général de la sécurité sociale – sauf quelques rares exceptions dans le régime indépendant. Qu'il y ait ou non contrat de travail (cfr l'article

1bis de la loi de 1969 sur la sécurité sociale). Et en matière de sécurité sociale, la loi a explicitement prévu des mesures qui prennent en compte la déstructuration temporelle de ces métiers, l'intermittence de l'activité économique. **Nous sommes toutes et tous aujourd'hui, et pour quelques semaines, des intermittent-e-s!**

La crise actuelle bouleverse cet équilibre: en matière d'accès aux droits du chômage ou de maintien des droits, notamment dans le régime spécifique des artistes et techniciens du spectacle – secteur totalement à l'arrêt, la survie des travailleurs est suspendue à des périodes de références dont les échéances tombent comme des couperets. Les «quantités de travail» nécessaires à ouvrir ou maintenir des droits ne seront pas atteintes aux échéances, plongeant les travailleurs dans le désastre.

Trois mesures simples pourraient être prises, pour les artistes et techniciens des arts, pour tous les travailleurs dits «précaires et/ou atypique», pour toutes et tous en fait:

- la suspension de la dégressivité des allocations de chômage
- la suspension des périodes de référence
- toutes deux à partir du début de la crise, soit le 1^{er} février 2020
- la diminution temporaire et pour une période limitée (2020) de la quantité de travail à justifier pour les différents dispositifs d'accès et de maintien des droits au chômage.

Cela est dit pour les travailleurs.

Venons-en à ces nouvelles formes d'entreprendre: tant bien que mal, ces travailleurs sont pour la plupart, aussi, des entrepreneurs, responsable et pilotes de leurs activités, encapsulées dans des entreprises faitières, ou, comme la nôtre, partagée.

Contrairement à une idée reçue, chez Smart, qui accueille pour le seul mois de mars 2020 plus de 8.000 salariés différents, pour plus de 60.000 jours de travail déclarés ou à déclarer d'ici la fin du mois, il y a aussi et surtout près de 3.000 entrepreneurs autonomes: salariés, certes, mais entrepreneurs avec toutes les responsabilités qui leur incombent sur le marché.

Smart n'est pas une sorte de «boîte à contrats», c'est une entreprise à disposition de chacun-e qui souhaite produire, d'initiative, des biens et services, dans des relations B2B ou B2C qu'ils construisent patiemment, opiniâtement, comme n'importe quel indépendant ou chef d'entreprise ... Simplement elles-ils le font dans un modèle innovant, unique en Europe.

L'ensemble des mesures qui seront sans nul doute prises par vos Gouvernements risquent fort d'oublier, dans les règlements et procédures, ces milliers d'entrepreneurs, pour la plupart à l'arrêt. Parce qu'ils vous sont, malheureusement, encore invisibles: ils sont des milliers ... sous un seul n° d'entreprise, celui de Smart.

Ce type d'entreprise partagée est forcément à haute intensité d'emploi: près de 70% du chiffre d'affaires consolidé de ces milliers d'entreprises mutualisées sont transformés en

rémunérations et cotisations sociales dans le régime salarié. Autant dire que la crise actuelle va peser lourdement — sur les résultats annuels ; — sur la trésorerie mutualisée au niveau des sociétés «faitières».

Se déclarer en «entreprise en difficulté» ... et activer le «chômage économique» est évidemment dès lors impropre à rendre compte des difficultés structurelles qui nous attendent tous dans les prochaines semaines et mois, y compris des structures comme les Coopératives d'activités et d'emplois et les entreprises partagées. Mais également et surtout des difficultés individuelles rencontrées par leurs entrepreneurs, autonomes, mutualisés.

Toutes les entreprises, y compris les plus atypiques, doivent être en capacité d'accéder à des liquidités importantes,

immédiates, à coût nul et à longue échéance de remboursement.

Elles doivent également bénéficier des possibilités de bénéficier de tous les mécanismes de reports et étalement des cotisations sociales et des impôts.

Et chacune des entités autonomes portées par un acteur économique individuel et mutualisé doit pouvoir faire valoir, en le justifiant de manière probante comme n'importe quelle entreprise, comme n'importe quel indépendant, son droit à une aide économique – ni plus ni moins, mais avec des mécanismes d'accès à ces aides qui tiennent compte de leur forme spécifique: entrepreneurs en entreprise partagée.

En vous remerciant pour l'attention que vous aurez bien voulu accorder à

ces milliers de personnes qui font vivre chaque jour notre tissu économique, nous restons à votre entière disposition pour toutes questions via l'adresse email de notre Secrétaire général, Monsieur Yvon Jadoul, en charge des relations politiques :

yvon.jadoul@smart.coop

Anne-Laure Desgris
et Maxime Dechesne
– Administration déléguée de Smart